

C'étaient les grands-parents de notre peintre, JEAN-PIERRE SAUVAGE, baptisé en l'église St-Nicolas, à Luxembourg le 11. IV. 1699:

«Johannes Petrus filius legitimus Caroli Sauvage et Maria Joanna Bossart conjugum civium».

Parrain et marraine furent J.-P. Burger et Catherine Georges, épouse de Nicolas Louys, boullanger (Reg. par. no 3, folio 471).

A l'état actuel de mes recherches nous savons maintenant que non seulement JEAN-PIERRE SAUVAGE est né à Luxembourg (bapt. 11. IV. 1699), mais qu'il s'y est également marié en épousant le 1er I. 1724 ANNE-MARGUERITE MASSON (*Musson*), fille de Jean-Pierre MASSON et de CATHERINE OLINGER *conjugum scabinorum in gravenmachern* (Paroisse Saint-Michel, à Luxembourg, Reg. No 11/ folio 40 v^o).

Le ménage eut au moins onze enfants en vingt-deux ans.

J'ai retrouvé les actes de baptême de sept de ces enfants nés à Luxembourg et qui tous ont été tenus sur les fonts en l'église Saint-Michel (7) :

- 1) ANNE-CATHERINE S., le 26. IX. 1724 (Reg. no 20 / folio 329).
- 2) JEAN-PIERRE S., le 14. VII. 1725 (Reg. no 20 / folio 332).
- 3) NICOLAS-JOSEPH S., le 17. I. 1730 (Reg. no 20 / folio 362).
- 4) RAPHAËL-PHILIPPE-FRANÇOIS S., le 4. X. 1731 (Reg. no 20 / folio 375).
- 5) JEAN-GEORGES S., le 26. X. 1732 (Reg. no 20 / folio 381).
- 6) GREGOIRE-JOSEPH S., le 28. X. 1733 (Reg. no 20/folio 387),
qui sera également peintre et travaillera pour le duc CHARLES de LORRAINE, à Bruxelles.
- 7) JEAN-FRANÇOIS S., le 12. XI. 1735 (Reg. no 20 / folio 396).

Quatres autres enfants virent le jour à Bruxelles et reçurent le baptême à Sainte-Gudule :

- 8) FRANÇOIS-JOSEPH S., le 23. VII. 1738.
- 9) MARIE-JEANNE-JOSEPHE S., le 30. XII. 1741.
- 10) ANNE-FRANÇOISE S., le 1er IX. 1742, et
- 11) MARIE-FRANÇOISE-JOSEPHE, le 14. VIII. 1746.

MM. P.-E. Claessens et P. De Zuttere précisent qu'en 1755, le foyer du peintre comprenait encore six enfants dont deux orphelins adoptés. (8)

«Les autres étaient ou dispersés ou morts et les renseignements recueillis sur eux se réduisent à peu de chose, le plus souvent par voie de déduction.»

ANNE-CATHERINE se maria, prit le voile ou mourut fille avant 1755.